

Livret D'Accueil

SAISON 2021-2022



La Dame De Sévigné

Club d'Échecs de Livry-Gargan



Castel Guy Mollet

◇ 5, Avenue Moutiers (Rond-Point des Bosquets) ◇

93190 LIVRY-GARGAN

Table des Matières

Mot du Président P01

I – Organisation du Club

A • Organisation Administrative

- Horaires & Tarifs P02
- Les Inscriptions P03
- Le Protocole COVID-19 & Pass Sanitaire P04
- Assurance et Certificat Médical P07
- Rôle des Parents P08
- Les Déplacements (compétitions) P09
- Droit à l'image et à la voix P09
- Site Internet P09
- Les Organes de Direction P10

B • Organisation Technique

- Le Responsable Technique P11
- Les Capitaines d'Équipe P11
- Les Joueurs P11
- Les Compétitions par équipe et individuelles P12

II – Politique de Formation

- A • Stratégie de Formation P12
- B • Structure de l'Équipe de Formation P13
- C • Méthodologie & Contenu des Formations P13
- D • Charte du Joueur d'Échecs P14

MOT DU PRÉSIDENT

IL me serait presque facile de reprendre le « Mot du président » de la saison 2019-2020 tend la période COVID-19 nous a laissé dans une zone d'attente et de flou. Notre championnat stoppé, notre élan vers la Nationale II stoppé, la pratique physique de nos formations entravée.

Maintenant que nous sommes sur une voie de retour à la normale, nous nous retournons sur nos actions passées, nos décisions passées, prises pour atténuer, arrêter et circonscrire la diffusion et l'impact du COVID-19, et nous sommes conscients de l'impact sur nos organisations personnelles, professionnelles et sportives.

Nous avons depuis le 13 Mars 2020, été contraints de prendre des décisions et nous le faisons encore, mais la lueur du bout du tunnel est perceptible. La chance d'avoir la possibilité de combattre ce COVID-19 par la vaccination et les gestes barrières est bien réelle et nous devons participer à cette libération.

Nous restons toujours attentifs aux décisions de nos instances nationales et les appliquons pour le bien sanitaire de nos adhérents.

Nous sommes au début de l'année sportive et je ressens chez tous nos intervenants et nos adhérents un bouillonnement de l'envie de jouer et de faire des compétitions. Avant l'arrivée du COVID-19, j'avais une crainte sourde et lancinante de l'impact des plateformes de jeux en lignes sur la possible désertification des Clubs. Moins de présence, moins de chaleur humaine et en définitive moins de clubs ou pour être plus précis plus de « petits » clubs.

En réalité, tout me laisse à penser et croire que ce repos, cet éloignement forcé de nos échiquiers, met en évidence l'intérêt du Club, l'importance du Club face à ces plateformes numériques. Cela ne veut pas dire que j'oppose le club virtuel et le club physique. Non. Si nous agissons intelligemment, nous devons en faire une complémentarité plutôt qu'une opposition. De toute manière, ces plateformes ne disparaîtront pas et, même, se développeront, mais je reste persuadé de l'importance et de la nécessité du contact humain pour progresser.

Revenons à l'avenir de notre Club, les compétitions et les formations.

Comme vous pouvez l'imaginer, tout est interconnecté, les formations, les compétitions, les entraînements et c'est pourquoi nous sommes heureux de jouer en N.III, d'avoir maintenu notre deuxième N.IV et également maintenu la N.III jeune. Notre retour en N.III est une étape de nos objectifs sportifs qui visent la N.II.

Nous avons validé une politique de recrutement qui a donné le résultat escompté, cette politique s'appliquera également en 2021-2022.

Bien évidemment une politique de développement n'est rien si elle n'est pas incarnée par des joueurs et des compétiteurs qui adhèrent à celle-ci. Ces joueurs, ces compétiteurs nous les avons et je les remercie pour ce qu'ils vont accomplir.

Encore merci

Nous devons adapter nos dispositifs en fonction de l'expérience vécu les années précédentes, c'est pourquoi pour 2021-2022 nous avons revu notre organisation de formation des Jeunes et des Adultes.

Comme j'aime à le dire, notre Association est une alchimie complexe de sentiments, de dévouement, d'amitié et d'envie lyrique du développement.

Et cette alchimie me fait me sentir honoré de présider « La Dame de Sévigné. »

Giuseppe PASCALE 10 septembre 2021

I - A - Organisation Administrative

HORAIRES & TARIFS 2021 - 2022

COURS :		
<u>JEUNES :</u>	Renforcement : <i>Mercredi</i> 10h00 à 12h00 Elite : <i>Mercredi</i> : 13h30 à 16h30	
	Débutants	Confirmés
	<i>Mercredi</i> : 13h30 à 15h00	<i>Mercredi</i> : 15h15 à 16h45
	<i>Samedi</i> : 10h00 à 11h30	<i>Samedi</i> : 11h30 à 13h00
	TARIFS :	
	Formule Complète : Adhésion + Cours + Licence FFE + Inscription en équipes + 1 Tournoi	160 €

Il faut venir chercher votre enfant 15 minutes avant la fin du cours.

<u>ADULTES :</u>	COURS collectifs : Horaires : <i>Samedi selon disponibilités du formateur</i>	
	Entrainement : <i>Mardi</i> de 14h30 à 18h00 et de 20h30 à 23h30 & <i>Samedi</i> de 14h00 à 19h00	
	TARIFS :	
	Formule Loisirs et Seniors : Adhésion + Licence B FFE	100 €
	Formule Complète : Adhésion + Licence A FFE + Inscription en équipes + Cours collectifs	160 €
	Formule Joueur + 2000 : (Elo FFE au 1 ^{er} Septembre)	90 €

Les Inscriptions

La saison sportive s'étend de début Septembre à fin Juin de l'année suivante.

Les nouvelles inscriptions et renouvellements se font en début de saison sportive au Club, les jours de formation ou lors de la journée des Associations qui se déroule au stade AMV à Livry-Gargan le 1^{er} Samedi de Septembre (voir site du Club ou de la Ville pour les dates exactes).

Les Fiches d'inscription peuvent être au préalable téléchargé sur notre site.

A toutes inscription doit correspondre un règlement enregistré par notre Trésorier.

Il est possible, sur demande, d'opter pour un règlement de la cotisation en plusieurs fois (3 max).

L'inscription, même réglée, ne sera valable qu'après présentation du Certificat Médical.

Les membres auront connaissance du Règlement Intérieur.

L'inscription au Club est annuelle et ne peut être annulée en cours de saison. Les cotisations ne sont pas remboursables sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical entraînant l'arrêt total et définitif, ou en cas de force majeure justifiée.

Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction du montant de la licence versée à la FFE, tout mois commencé étant dû.

- L'adhésion donne l'accès au Club aux heures d'ouverture.
- Tarif famille sur la tarification la moins chère :
 - -25 % sur le 2^{ème} inscrit / -35 % sur le 3^{ème} inscrit / -50 % après le 3^{ème} inscrit
- * : **La Licence A** : Elle peut être assimilée à une **licence sportive**. Elle permet de participer à toutes les compétitions de la FFE, en particulier aux compétitions homologuées pour le classement Elo et Fide ainsi qu'aux compétitions par équipes.
- * : **La Licence B** : Elle peut être assimilée à une **licence loisir**. Elle permet d'être couvert par l'assurance de la FFE et de participer aux tournois en parties rapides (moins d'1h) et d'obtenir un classement rapide.

IMPORTANT :

L'adhésion 2020/2021 nécessite l'obtention auprès de votre médecin traitant d'un certificat médical avec la mention « pratique des échecs en compétition. » Il reste valable jusqu'à 3 ans.

Le Protocole COVID-19 & Pass Sanitaire

- I. PRINCIPES GENERAUX
- II. PROTOCOLE D'ACCES AU CLUB & PASS SANITAIRE
- III. PROTOCOLE PENDANT LES COURS JEUNES
- IV. PROTOCOLE PENDANT LES COURS ADULTES ET ENTRAINEMENT LIBRE

I. PRINCIPES GENERAUX

La Dame de Sévigné s'est dotée de moyens pour répondre aux exigences sanitaires de la COVID-19 :

- **Thermomètre infrarouge**, prise de température à distance, 2 à 3 cm du front, sans contact avec la peau, (modèle JXB-178 de BERRCOM)
- **Stock de masques** pour faire face à 6 mois d'activité
- **Produit hydroalcoolique** pour le lavage des mains et le nettoyage des pièces
- **Lingettes** pour le nettoyage des pièces et des supports de formation
- **Des visière plastique** si nécessaire pour les formateurs.
- **Stock de gants en vinyle**, si besoin d'utilisation (pour le nettoyage par exemple en utilisation unique),

NOTE :

Le stock tampon pour ces produits a été dimensionné pour une période allant de septembre à fin décembre 2021

Nous ferons également appliquer les gestes barrières nécessaire à la vie en Club :

- **Ventilation des salles** (avant l'arrivée et après le départ des élèves ; environ toutes les 3h et d'une durée de 15 minutes environ.).
- **Port du masque obligatoire** par les professeurs et les élèves au-dessus de 6 ans (*Depuis le 2 novembre 2020, les élèves des écoles élémentaires doivent porter un masque à l'école.*)
- **Utilisation de gel hydro-alcoolisé** (en gel et en spray) par les élèves et les professeurs dès l'entrée dans le Castel
- Mise à disposition de **gants** Vinyles **neufs** pour les élèves et si besoin les parents.

- **Désinfection** des tables, portes et poignées, toilettes et des objets (échiquiers, pièces d'échecs, visières) utilisés durant les cours après le départ des élèves.
- **Application de la distanciation sociale de 1m dans les salles** (impact sur l'organisation des tables de jeux)

Important :

Les Formateurs sont en charge de faire appliquer et respecter -le protocole sanitaire.

II. PROTOCOLE D'ACCES AU CLUB & PASS Sanitaire

Avant tout, les parents doivent s'engager à ne pas amener leur(s) enfant(s) s'il a(ont) de la fièvre ou s'il(s) montre(nt) les symptômes du COVID-19 (lui ou un des membres de sa famille). Il en sera de même pour les enseignants.

Nous avons décidé de prendre en charge les familles au pied de l'escalier de l'entrée du CASTEL.

Il nous semble plus simple de faire conserver les distances de sécurité Sanitaire dans le Parc du CASTEL plutôt que sur le trottoir d'accès au Parc de CASTEL.

Le protocole :

Dans le cadre des restrictions sanitaires mises en place depuis le 9 août 2021, l'accès de toutes les salles du Castel est conditionné à la présentation du Pass Sanitaire, c'est-à-dire d'un justificatif de dépistage de moins de 72 heures, ou d'un schéma vaccinal complet.

« Cette réglementation est applicable aux mineurs de plus de douze ans à compter du 30 septembre 2021. »

- 1- Avant l'arrivée des Familles, désinfection des pièces, des échiquiers ; des chaises, des visières, des poignes de porte et de la rambarde d'accès sur l'escalier du Castel.
- 2- Un listing de présence sera renseigné avec l'intégration des nouveaux arrivant en notant le nom et le numéro de téléphone des Parents dans le cas de nouvelles inscriptions sur site.
- 3- Au bas de l'escalier d'accès du Castel utilisation :
 - a. D'un thermomètre Electronique Infra Rouge (Prise de température à distance, sans toucher la peau)
 - b. D'une bouteille de Gel Hydroalcoolique pour en distribuer aux enfants.

- 4- Prise de température des enfants avec le thermomètre JXB-178*
- a. La lecture de la température de l'enfant se fera en deux prises espacées de 5 secondes :
 - i. **Pour les enfants dont la température est inférieure à 38°, ils seront autorisés à accéder à la salle de formation et une solution hydro-alcoolisée leur sera appliquée sur les mains,**
 - ii. **Pour les enfants dont la température est égale ou supérieure à 38°. Une 3^{ième} prise de la température sera alors effectuée après une pause de 1 minute,**
 1. **Si à la lecture de cette troisième prise de température, celle-ci est toujours égale ou supérieur à 38°, l'enfant ne sera pas autorisé à accéder au Castel.**
 - a. **En cas non-présence des parents, ils seront appelés pour être prévenus de la situation de l'enfant et pour venir le chercher.**
 - b. **Dans l'attente des Parents, l'enfant sera positionné à l'écart du groupe avec Masque, gants et visière.**

III. PROTOCOLE PENDANT LES COURS JEUNES

Dès que l'enfant est autorisé à accéder à la salle de formation, il est pris en charge par notre formateur.

Compte-tenu de la configuration des salles au Castel :

- Nous utiliserons la salle du fond pour les cours magistraux, les enfants face au formateur qui utilisera un échiquier mural comme support de cours,
- La première salle sera utilisée comme espace de jeux pour application des éléments du cours, l'Assistvis-à-vis COVID sera présent pour faire respecter les gestes barrières et le port du masque,
- **Si le nombre d'enfant est limité par une directive de la Mairie**, il sera alors possible d'utiliser la salle du rez-de-chaussée gauche comme salle d'application du cours, sous la surveillance de l'Assistvis-à-vis COVID pour le respect des gestes barrières et le port du masque.

Pour ce qui est des parties entres jeunes, nous avons deux possibilités d'assurer la protection sanitaire :

- 1- A chaque début de partie, les deux joueurs utiliseront le masque et le gel hydroalcoolique pour les mains et toutes les pièces utilisées lors de la partie seront désinfectées à la fin de la partie, l'échiquier sera désinfecté et un nouveau set de pièces pré-désinfectée sera mis en place pour la partie suivante.

La formation sera forcément réduite de 15 minutes, temps nécessaire à la désinfection des pièces, échiquiers, visières, chaises et tables, mais aussi pour éviter le plus possible le croisement des sortants et des entrants entre deux cours.

Les sortants utiliseront l'allée droite du parc pour partir, alors que les entrants utiliseront l'allée gauche (vue du portail donnant l'accès au parc du Castel)

IV. PROTOCOLE PENDANT LES COURS ADULTES ET LES ENTRAÎNEMENTS LIBRE

Les entrainements libres et les cours adultes seront soumis aux mêmes règles c'est-à-dire :

Dans le cadre des restrictions sanitaires mises en place depuis le 9 août 2021, l'accès de toutes les salles du Castel est conditionné à la présentation du Pass Sanitaire, c'est-à-dire d'un justificatif de dépistage de moins de 72 heures, ou d'un schéma vaccinal complet.

Dans la salle de jeu, port du masque obligatoire et désinfection de la table, des chaises, de l'échiquier et des pièces avant toutes parties (utilisation de lingettes et de gants mis à disposition).

Le déplacement des joueurs sera limité au maximum et l'utilisation du gel hydroalcoolique systématique avant et après chaque partie.

Assurance et Certificat Médical

L'Assurance

LES GARANTIES D'ASSURANCE INCLUSES DANS VOTRE LICENCE FFE. En tant que licencié FFE, vous bénéficiez des garanties d'assurance de base du contrat fédéral présentées ci-dessous. Ces garanties vous couvrent, pendant la pratique des Échecs, contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile obligatoire), ainsi que contre les conséquences des dommages corporels dont vous êtes victime (Garantie Accident Corporel facultative).

Voir Tableau des Garantie et lire la suite sur le site de la Fédération Française d'Échecs :

[Onglet « DOCUMENT »](#) / [Rubrique « DOCUMENTS CLUBS »](#) / [Rubrique « Assurance »](#)

Le Certificat Médical (textes issus de la FFE)

**Contexte : une obligation issue du Code du Sport*

En application de l'article L. 231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée).

La FFE étant une fédération sportive agréée (depuis un arrêté d'agrément du 19 janvier 2000), elle se doit de veiller à l'application de cette disposition lors de la délivrance des licences.

Si la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la fédération, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Les licences A et B délivrées par la FFE permettant de participer aux compétitions sportives (cf article 3.5 du règlement intérieur FFE), le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique des Échecs) en compétition.

Le certificat médical doit donc être présenté lors de la première prise de licences.

Il est ensuite exigé tous les trois ans.

Pour un renouvellement de licence dans l'intervalle (le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente : saisons n+1 et n+2), le sportif ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne un questionnaire de santé intitulé QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01 – *téléchargeable sur notre site Internet*) et doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être fourni pour le renouvellement de la licence

Lire la suite sur le site de la Fédération Française d'Echecs

Onglet « [FFE](#) » / Rubrique « [Licences](#) » / Rubrique « [Consignes pour la prise de licence](#) »

Rôle des Parents

Nous considérons le rôle des Parents comme important dans le déroulé des formations sur les aspects suivants :

- Ne pas laisser son enfant au Club sans la présence du Formateur (problématique de sécurité et d'assurance).
- Prévenir en cas d'absence de son enfant (problématique de responsabilité).
- Considérer « La Dame de Sévigné » comme un lieu de Formation et d'Éducation.
- Veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité (pour le début et la fin des cours).
- D'aider son enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe.
- D'être un « partenaire » dans le développement sportif et éducatif de l'enfant.

Les Déplacements

Prévenir le Capitaine d'équipe en cas d'absence.

Pour toutes les compétitions par équipes Jeunes ou autre évènement sportifs proposé par le Club et avec un engagement du Club, les déplacements devront être assurés par les parents (autant que faire se peut par covoiturage).

La coordination de ces déplacements sera assurée soit par le Responsable Technique soit par le Capitaine d'équipe.

Le Club tâchera d'organiser des roulements entre les parents pour les transports des enfants. En cas d'absence ou d'indisponibilité, merci de vous arranger entre parents de joueurs.

Lors de covoiturage de joueurs mineurs par des parents d'autres joueurs, une information/validation devra être faite auprès du Capitaine d'équipe.

Les frais de déplacement sont à la charge des parents.

En cas d'organisation des transports par le Club, il sera demandé une participation forfaitaire par joueur (se), définie par le Comité de Direction.

Droit à l'Image et à la Voix

L'adhérent à « La Dame de Sévigné » est informé que son image et sa voix pourront être fixées sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction.

Ce support pourra être exclusivement utilisé dans le cadre des activités correspondant aux buts de l'association, tels que mentionnés dans les statuts déposés en Préfecture :

L'adhérent de « La Dame de Sévigné » (ou son tuteur légal) peut s'opposer à cette diffusion en le mentionnant dans un courrier écrit en 2 exemplaires qu'il signera et fera signer au Président du Club. Il en conservera un exemplaire.

Le site Internet :

Vous pouvez nous retrouver sur le Web, grâce à notre site Internet :

<http://livrychess.com/>

Contact :

Pour nous contacter : contact@livrychess.com



Les Organes de Direction

Extraction de textes des statuts

- Le Club est administré par un Comité directeur de sept (7) membres au moins, et de neuf (9) au plus, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe du Club.
- Le Comité directeur suit l'exécution du budget.
- Ne peuvent être élus au Comité directeur que des membres du Club à jour de leur cotisation et ayant au moins six (6) mois d'ancienneté.
- Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin à main levée par l'Assemblée Générale pour une durée de trois (3) ans. Ils sont rééligibles.
- Le Comité directeur est élu au scrutin uninominal.
- Le Comité directeur choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un Président, d'un Directeur Technique (Vice-président), d'un secrétaire et d'un trésorier.

L'équipe de Direction du Club, a été élue en 2015 et réélue en 2018.

Composition du Bureau Directeur

Giuseppe PASCALE	Président :	06.12.29.30.22	gpascale07@gmail.com
Thierry CAPON	Trésorier :	06.21.36.15.45	captiti@gmail.com
Didier SECQ	Secrétaire Général	06.50.90.51.30	secq.reidid@gmail.com

Composition du Comité de Direction

Monsieur Giuseppe PASCALE
Monsieur Thierry CAPON
Monsieur Didier SECQ
Monsieur Jérémie ROSSI
Monsieur Pascal VEYSSADE
Monsieur Nicolas NOBLECOURT
Mr Jean-Bernard SAINT-DENIS

I - B - Organisation Technique

Objectif du Club :

L'objectif principal de « La Dame de Sévigné » est d'obtenir **les meilleurs résultats** dans les championnats par équipe et lors des compétitions individuelles de ses adhérents.

Les bons résultats participent de la bonne **notoriété du Club** et donc de sa visibilité et attractivité au niveau du Département et de la Région.

Le Club présente des équipes dans les différentes divisions afin d'être représenté dans chaque championnat.

Le Responsable technique

Assure la **gestion** de l'ensemble des équipes afin d'atteindre l'objectif du Club.

Il est l'interlocuteur du Président, du formateur du Club, des Capitaines et des arbitres.

- Il collabore et établit avec le formateur du Club les listes des joueurs titulaires, des Capitaines, et des arbitres, et les soumet au Comité directeur.
- Il organise la réunion d'information des Capitaines et des arbitres.
- Il doit avertir les Capitaines et les arbitres des dates connues des compétitions par équipe de l'année.
- Il complète avec l'avis du formateur les équipes dont les effectifs sont déficients.
- Il valide les compositions d'équipe proposées par les Capitaines et arbitre les remplacements et renforts éventuels sollicités en lien avec l'entraîneur.
- Etc.

Le Capitaine d'équipe

Est **nommé par le Comité directeur**. Il coache les membres de l'équipe.

Il est l'interlocuteur privilégié du Responsable Technique.

Il est le porte-parole officiel de l'équipe, il la représente vis-à-vis de l'arbitre et du Capitaine adverse.

- Il doit informer tous les joueurs titulaires de son équipe des dates connues des compétitions de l'année.
- Il informe le Responsable Technique des joueurs absents.
- Etc.

Le joueur :

- Il doit être disponible pendant toute la saison.
- Il est membre à part entière de l'équipe et doit informer son Capitaine le plus tôt possible d'un désistement éventuel.
- Il se conforme aux recommandations du Capitaine de l'équipe.

Les Compétitions par équipe et individuelles :

L'entraîneur, en coordination avec le Responsable Technique, pourra proposer à chaque joueur, selon son âge et son niveau, un engagement à diverses épreuves organisées par la Fédération Française des Echecs, par la Ligue IDF des Echecs, par le Comité Départemental des Echecs, ainsi que des tournois organisés par des clubs.

Les engagements, à l'exception des tournoi individuels, sont intégralement à la charge du Club.

Une fois les équipes constituées et les engagements validés, toute absence ou forfait à la compétition devra être justifié par un avis médical, et dans le cas contraire, il sera demandé le remboursement de l'inscription.

Un calendrier prévisionnel de chaque compétition sera affiché et téléchargeable sur le site, étant précisé qu'il est susceptible d'être modifié en date et en lieu par les instances fédérales : en cas de changement, l'entraîneur se chargera d'en informer les joueurs.

II – Politique de Formation (Jeunes – Adultes)

La Dame de Sévigné a vocation à faire connaître au plus grand nombre le jeu d'Echecs et de préparer ses adhérents, Adultes et Jeunes, aux compétitions individuelles et par équipe.

Cet objectif, cette vocation, passe par la mise en place de formations pour nos Jeunes et nos Adultes.

Mais il ne faut pas oublier que les formations dispensées par « La Dame de Sévigné » ne suffisent pas à atteindre les objectifs de compétitivité individuels et par équipe.

Il doit également y avoir une part de travail individuel qui vient compléter les outils de la progression.

III – A - Stratégie de Formation

Dans sa politique de fonctionnement du Club, « La Dame de Sévigné » a mis en place un Responsable Formation.

Ce Responsable Formation est chargé de mettre en œuvre notre politique de formation, les objectifs et méthodes de formation ainsi que le suivi performance de notre organisation.

Ainsi, «La Dame de Sévigné» a mis en place une équipe de formateurs diplômés du DAF1 qui adhèrent aux principes de fonctionnement et objectifs du Club. C'est plus qu'une adhésion à ces principes, c'est une participation active à l'objectif de réussite que le Club a fixé.

II - B - Structure de l'Équipe de Formation

Notre organisation des cours tient compte des créneaux horaires donnés par la Mairie. Nous remercions les services de la Mairie qui nous ont toujours donné satisfaction dans nos demandes de toujours plus de créneaux horaires (que cela soit pour les formations ou les compétitions).

L'équipe actuelle est constituée de trois formateurs Salariés du Club et de bénévoles qui participent suivant les besoins.

Ces quatre formateurs, Mr Abdelaziz ONKOUD (ELO FIDE 2317), Mr Nicolas NOBLECOURT (ELO FIDE 1903), Monsieur Jean-Bernard SAINT-DENIS (ELO FIDE 1770) et Monsieur Jérémie ROSSI (ELO FIDE 1766), se répartissent les créneaux horaires et les niveaux de formation.

Tous deux ont l'expérience et les techniques nécessaires pour que vos enfants progressent dans leur sport.

TABLEAU DE L'ORGANISATION HORAIRE & NIVEAUX JEUNES

Le mercredi	Renforcement	<i>10h00 à 12h00</i>	Nicolas
	Débutants & +	<i>13h30 à 15h00</i>	Jean-Bernard
	Confirmés	<i>15h15 à 16h45</i>	Jean-Bernard
	Elite	<i>13h30 à 16h30</i>	Abdelaziz
Le samedi	Débutants & +	<i>10h00 à 11h30</i>	Nicolas
	Confirmés	<i>11h30 à 13h00</i>	Nicolas
Le samedi	Adultes	<i>14h00 à 16h00</i>	Jérémie

II - C - Méthodologie & Contenu des Formations

L'organisation des cours est basée sur le besoin de former et la nécessité de jouer pour mettre en application ce qui a été appris.

Ainsi nous avons constitué des créneaux horaires pour permette ce principe.

Nous avons également mis en place le principe d'une gestion continue des niveaux. En effet, un Jeune évolue au fur et à mesure des jours de formation, surtout s'il travaille individuellement.

Le principe est qu'un Jeune puisse changer de niveau dans son groupe et le suivi de cette progression est maitrisée par son professeur.

13h30		14H50	15H00
Phase de cours magistral	Phase de jeux sur table	Récupération des enfants par leur parents	Fin du Cours

II - D

Charte Du Joueur d'Échecs

Tiré du Livre de l'Arbitre (Bulletin des Arbitres Fédéraux N° 99 – page 22)

Respecter les Règles

- Les parties doivent se jouer selon les règles du jeu telles qu'elles ont été définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Respecter l'Adversaire

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

Respecter l'Arbitre

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

Respecter l'Organisateur

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires.

En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P)